



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 18367

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre du logement sur la nécessité de conserver à l'aide personnalisée au logement son plein effet en faveur des familles les plus défavorisées. Il serait en effet envisagé de procéder à une réforme de l'APL qui induirait notamment la non-prise en charge du premier mois de loyer pour les locataires qui ne bénéficieraient pas, avant leur entrée dans les lieux, d'aide au logement. Une telle mesure, si elle devenait effective, serait de nature à pénaliser gravement les familles les plus défavorisées en situation d'hébergement ou issues de l'habitat insalubre. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à une éventuelle réforme de l'APL qui garantirait l'accès au logement des plus démunis.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 1995, qui sera prochainement soumis au vote du Parlement prévoit de modifier les conditions actuelles d'ouverture du droit à l'aide personnalisée au logement (APL) en prévoyant que celle-ci sera versée à compter du mois suivant celui de l'entrée dans les lieux. Cette mesure, qui ne concerne que les personnes ne bénéficiant pas avant l'entrée dans les lieux d'une aide au logement, et qui est déjà appliquée en allocation de logement à caractère familial (ALF) et à caractère social (ALS), est proposée dans le cadre de l'harmonisation des trois aides personnelles au logement. Le Gouvernement est conscient des difficultés que peut entraîner une telle disposition pour l'accès au logement des personnes défavorisées ; il rappelle toutefois l'existence du fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui a pour objet de faciliter l'accès au logement des personnes en difficultés grâce à l'octroi de prêts ou de subventions destinés à couvrir les dépenses d'installation.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18367

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4641

Réponse publiée le : 24 octobre 1994, page 5325